



**RENCONTRE**

# **Les neurosciences en justice : quels usages ?**

**Présentation du dossier 2023/3 de la revue  
Les Cahiers de la Justice**

**12 OCTOBRE 2023**

**IERDJ**

**9H30 - 12H30**

**47 bis rue des Vinaigriers**

**75010 Paris**



**Institut des Études  
et de la Recherche  
sur le Droit et la Justice**

---

Les Cahiers de la Justice sont une publication trimestrielle coéditée par l'École nationale de la magistrature et les Editions Dalloz dont l'objet est de créer un espace de réflexion et d'information où dialoguent ceux qui jugent et les justiciables. L'IERDJ participe à son comité de rédaction.

Ce dossier consacré aux neurosciences a vu le jour à la suite d'une proposition d'Anne-Sophie de Lamarzelle, responsable d'études et de recherche à l'IERDJ, magistrate, qui a recueilli les différentes contributions.

Les neurosciences sont constituées par l'ensemble des disciplines s'attachant à comprendre le fonctionnement cérébral. Leur développement et la multiplication de leurs usages ces dernières années conduisent les juristes et praticiens du droit à s'y intéresser.

La neuroimagerie permet d'obtenir des images du cerveau mais aussi d'observer son activité ce qui est évidemment précieux en matière médicale. Mais lorsque ces images sont mobilisées à titre de preuve devant les juridictions, des questions émergent : ces images permettent-elles d'avoir des certitudes sur l'état clinique d'une personne ? Doivent-elles guider la décision à intervenir ? Peuvent-elles contribuer à l'explication d'un passage à l'acte ou à la mesure d'un risque de récidive ? A quel « expert en neurosciences » les praticiens peuvent-ils recourir ?

D'autres enjeux, vertigineux, concernent les interfaces cerveaux-machine. Susceptibles de permettre à une personne tétraplégique de se servir de ses membres, elles sont aussi utilisées par les adeptes du transhumanisme. Peut-on encore distinguer juridiquement les personnes et les choses ? Si le cerveau peut contrôler une machine, la machine peut-elle, en retour, contrôler l'humain ? Comment réguler la possibilité pour la machine d'envoyer des signaux susceptibles de modifier l'activité cérébrale ? Ces questions ne relèvent plus de la science-fiction mais bien de la réalité.

Le dossier du numéro #2023/3 des Cahiers de la Justice, « Les neurosciences en justice : quels usages ? » propose des pistes de réponse que nous feront partager les auteurs invités le 12 octobre 2023 à l'IERDJ.

• 9h30

### **Accueil café**

• 10h00

### **Ouverture**

**Valérie Sagant**, directrice de l'IERDJ

**Julien Ortin**, docteur en droit, avocat au barreau de Paris, secrétaire de rédaction des CDJ

**Anne-Sophie de Lamarzelle**, responsable d'études et de recherches à l'IERDJ, magistrate

• 10h 15

### **Les neurosciences mobilisées à titre de preuve devant les juridictions : des experts en neurosciences ?**

**Les neurosciences en justice : de la création d'une nouvelle expertise à ses usages**

**Laura Pignatel**, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, LDPSC

**L'expertise psychiatrique et les neurosciences : vers de nouveaux modèles ?**

**Simon Bertin**, Psychiatre, chef de clinique, hôpital Pitié Salpêtrière – APHP, Sorbonne Université.

• 11h10

### **Le cerveau, la machine et le droit : qui a le contrôle ?**

**Les enjeux juridiques des interfaces cerveau-machine**

**Magali Bouteille Brigant**, Maître de conférences en droit privé – HDR - Le Mans Université, Co-directrice du Themis- UM et Membre de l'Institut SANA

• 11h40

### **Débat**

Animation par **Anne-Sophie de Lamarzelle**

## POUR ALLER PLUS LOIN :

Voir les précédents travaux de l'IERDJ sur la thématique neurosciences et droit :

### Etat de l'art 2016

<https://shorturl.at/eswY6>

### Colloque 2021

<https://shorturl.at/pxSY4>

### Rencontres au TJ de LYON 18/10/2022

<https://shorturl.at/dACZ8>



## À PROPOS DE L'INSTITUT DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (IERDJ) :

L'IERDJ a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.



[gip-ierdj.fr](http://gip-ierdj.fr)